

Paris, le 30 mars 2026

Electricité et Eaux de Madagascar

La Cour d'appel de Battambang (Cambodge) confirme le rejet de la demande de Pierre Ader à l'encontre de la société Lopan Investment Co., Ltd, détenue par la société Victoria Angkor Company Limited, elle-même contrôlée par EEM

La société Electricité et Eaux de Madagascar (« **EEM** » ou la « **Société** ») annonce que la Cour d'appel de Battambang (Cambodge) a confirmé le jugement du tribunal de première instance de la province de Siem Reap (Cambodge) ayant rejeté la demande de Pierre Ader aux fins de paiement de loyers et de résiliation du bail de l'hôtel Victoria Angkor Resort & Spa contre la société Lopan Investment Co., Ltd (« **Lopan** »), détenue par sa filiale la société cambodgienne Victoria Angkor Company Limited (« **VAK** »).

Dans cette affaire, introduite en août 2021, contre la société Lopan Investment Co., Ltd, prise en la personne de Bernard Gauthier, Pierre Ader prétendant agir au nom de la société Victoria Angkor Estate Co., Ltd, réclamait au nom de VAE le paiement par Lopan de loyers prétendument impayés depuis 2004, avec intérêts à hauteur de 898 744 USD, ainsi que la rétrocession des bâtiments de l'hôtel, et des dommages-intérêts à hauteur de 1 000 000 USD. Suite à l'intervention d'EEM dans cette instance, le tribunal de Siem Reap avait débouté Pierre Ader de ses demandes dès septembre 2023.

À propos d'Electricité et Eaux de Madagascar

Electricité et Eaux de Madagascar, holding financier diversifié (hôtellerie, immobilier), est une société dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (EEM, code ISIN FR0000035719, www.eem-group.com). EEM est également le principal actionnaire (96,66% de son capital) de la Société Anonyme Immobilière Parisienne de la Perle et des Pierres Précieuses – SAIPPPP (MLIPP, code ISIN FR0006859039, www.saipppp-group.com) dont les actions sont inscrites aux négociations sur Euronext Access Paris.